

Garde Itinérante de Nuit

Bilan au terme d'un an de fonctionnement

Garde Itinérante de Nuit

- Constat
- Une rencontre d'objectifs : Equal
- Le projet
- Les réalités de la mise en place
 - Moyens – Difficultés
- Les résultats
 - Qualitatifs – Quantitatifs – Financiers

Constats : contexte

Le CCAS gestionnaire d'un service prestataire en matière de maintien à domicile d'un service de soins infirmier à domicile, mais également d'un foyer logement, avait pu, au travers de ces différentes natures d'intervention, porter différents constats complémentaires.

- Les services prestataires intervenant tant auprès des personnes âgées que des personnes handicapées étaient amenés à intervenir aux domicile des personnes, en particulier pour les couchers au plus tard à 19h30, ne respectant pas forcément en cela les rythmes de vie et attentes des personnes accompagnées

- Au delà des interventions de jour (7h30-19h30 environ), les besoins qui pouvaient être nécessaires la nuit ne trouvaient aucun écho. Ces attentes étaient estimées être de 2 ordres :

1 - De nature « confort ». Ces interventions ponctuelles concernaient plus particulièrement les personnes adultes handicapées qui font une chute la nuit, ou plus banalement attendent un change, suite par exemple à une crise énurétique nocturne.

2 - De nature « sécuritaire », plus généralement attendues par les personnes âgées, consistant à bénéficier d'un passage régulier des services la nuit afin de vérifier que tout va bien, les volets sont fermés, le gaz éteint...

Enfin l'écoute de personnes âgées venant résider au Foyer Logement confortait ses constats, leur installation étant le plus souvent motivée par un lieu permettant une rupture de l'isolement (des gens issus du milieu rural) mais surtout permettant des services sur place ou à proximité ainsi qu'une présence sécurisante 24h/24h, tous les jours de l'année.

Une rencontre d'objectifs : EQUAL

Dans le cadre du projet Equal, il était défini un axe de réflexion/expérimentation pour permettre de trouver/imaginer des réponses notamment en matière de réflexion commune, en particulier avec le CLIC, le Conseil Général, le service d'aide à domicile de Thénezay pour apporter des services adaptés aux rythmes de vie des bénéficiaires et en particulier la nuit.

En effet, il convenait de définir les moyens, méthodes, attentes, à la fois des bénéficiaires, des services mais aussi des partenaires, notamment le Conseil Général, autorité de tarification du maintien à domicile pour définir le besoin, concevoir et mettre ne place des réponses possibles

Le Projet

● La nature du besoin

Les besoins de service référencés auprès des services font apparaître plusieurs missions soit :

- l'aide au coucher tardif des personnes âgées/personnes handicapées à leur domicile
- l'aide au transfert, à la mobilisation
- l'aide à la toilette (dans des situations d'énurésie nocturnes nécessitant le change de la personne)
- l'intervention en cas de chute de la personne
- les vérifications de sécurité (coupure gaz, fermer les volets.....)
- Apport d'une présence rassurante (écoute et accompagnement, prévention du syndrome dépressif de nuit...)

● Les objectifs de l'expérimentation

- ☞ Respecter le rythme de vie de la personne
- ☞ Apporter un confort
- ☞ Apporter une sécurisation

Le Projet

- **Les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation**
 - Les besoins en ressources humaines
 - La qualification des intervenants
 - Les besoins en matériels

Le Projet

- **Les modalités d'intervention**

- La prestation :**

- ☞ Le Secteur d'intervention
 - ☞ Les Modalités d'astreinte des personnels
 - ☞ Les Modalités d'astreinte des personnels
 - ☞ Le Délai et temps d'intervention au domicile
 - ☞ Les transmissions d'informations entre les personnels et les services
 - ☞ Les éléments de la facturation de la prestation
 - ☞ L'établissement des plannings des personnels

Le Projet

● Budget Prévisionnel

Dépenses :

Les Charges (personnels, remplacements, astreinte, mise à disposition de véhicule, téléphone portable, frais de gestion)

Comptes	Désignation	Montant brut	Charges patronales	Indemnités DJF	Montant total
	Frais de gestion			?	3000
62601	Abonnement téléphone portable				400
61300	MAD véhicule + essence				3000
	Sous-total comptes 61/62				6400
63/64	Charges en personnels				
	0,77 ETP Aide soignant	12000	5300	3100	20400
	0,77 ETP Aide soignant	12000	5300	3100	20400
	Astreintes de nuits				6500
	Remplacement 10% (0,17 ETP)	2500	1100	500	4100
	indemnités nuit				1000
	Sous-total comptes 63/64				52400
	Total Charges				58800

Coût de revient horaire plein fixé à : 18,90 €

Taux intervention estimée : 14,12 € (30 min intervention + 15 min déplacement)

Les réalités de la mise en place

- **Les Moyens**

Demandée le 22 octobre 2007, cette action fonctionne selon les modalités et moyens suivants :

- Recrutement de 3 auxiliaires de soins dont une auxiliaire pour assurer les remplacements, soit 2,5 ETP.
- Abonnement d'un portable et d'un n° d'appel dédié.
- Proposition du service faite auprès des bénéficiaires des services prestataires à domicile, ainsi que parution de « l'offre de service » dans le bulletin municipal et la presse locale.
- La démarche d'agrément (extension d'autorisation auprès du Conseil Général).

Les réalités de la mise en place

- Les Difficultés

Les difficultés prévues et/ou plus ou moins importantes qu'imaginées

Demandée le 22 octobre 2007, cette action fonctionne selon les modalités et moyens suivants :

- ☛ L'acquisition d'un véhicule de service
- ☛ La gestion / organisation administrative
- ☛ La montée en charge du service

Les réalités de la mise en place

- **La modification de la grille tarifaire**

Afin de répondre aux premiers constats après 6 mois d'expérimentation le CA CCAS de mars 2008 décide de supprimer de la grille tarifaire les abonnements sans prestations d'une part et de revaloriser les interventions ponctuelles non programmées.

PRESTATIONS	TARIFS		OBSERVATIONS
Intervention Semaine	16 €	la ½ heure	
Intervention week-end / jour férié	24 €	la ½ heure	
1 mois + 1 passage par nuit week-end compris	350 €		Ce forfait correspond à : Forfait mois + Intervention week-end/jour férié X 5 jours + intervention semaine X 25 jours
1 semaine + 1 passage par nuit week-end compris	90 €		Ce forfait correspond à : Forfait semaine + intervention semaine X 5 jours + intervention week-end X 2
Week-end + 1 passage par nuit	35 €		Ce forfait correspond à : Forfait week-end + intervention week-end X 2

Les résultats

- **Qualitatifs**

Les résultats en matière de qualité sont conformes aux attentes sur le plan des couchers tardifs, les bénéficiaires étant enchantés de pouvoir être respecter dans leurs projets de vie.

De la même façon, ils se sentent sécurisés par la possibilité de pouvoir appeler l'astreinte de nuit, ce qui se traduit par :

- ☞ Un volume de couchers tardifs importants qui pourraient être démultipliés. Attentes des personnes.
- ☞ Des interventions sur le temps d'astreinte nécessaires et conformes à une vraie demande.
- ☞ Peu d'abonnements.

NB : il est à remarquer qu'il conviendrait de relancer régulièrement l'info (ce que nous n'avons pas forcément fait) car le service est nouveau

Les résultats

● Quantitatifs

Année 2008	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Total sur 8 mois
Nathalie	75	49	67	65	51	64	59	45	475
Nathalie	45	39	53	16	49	Congés maternité			202
Vanessa						24	36	67	127
Anne-Sophie	3,25	5	8,25	35	24	28	27		130,5
Nadège	26	28							54
Sophie								4	4
total	149,25	121	128,25	116	124	116	122	116	992,5

Les résultats

- **Financiers**

Dépenses		Recettes	
Salaires	26.350,51	Prestations	27.084,00
Indemnités Nuit	2.635,05	Nuits	112,00
Indemnités Astreinte	4.106,00	Abonnement	350,00
Intervention Nuit	182,52	Conseil Général	3.000,00
Portable	426,69		
Essence	640,03		
Frais de gestion (administration, assurance 8,6 %)	3.018,00		
	<hr/>		
	38.526,80		
Véhicule	11.932,00		
	<hr/>		
	50.458,00		
		Sous total	30.546
		CNSA	22.800,00
			<hr/>
		Total	53.346,00

Soit un taux de productivité de 80% soit pour 1607 h (un ETP,) 1285 h d'interventions
Amortissement véhicule : 2.386,40 €/an